

Les décisions

- ▶ Décision Budgétaire Modificative (DBM) n°1 ;
- ▶ Plafonnement des heures complémentaires ;
- ▶ Convention de prestation de formation linguistique avec l'école de langue Churchill House de Ramsgate (Angleterre) ;
- ▶ Redevance d'occupation du domaine public de la société Enerbiom ;
- ▶ Demandes d'habilitation à délivrer des Diplômes d'Université (DU) ;
- ▶ Motion proposée par la FEV concernant les DU de préparation aux concours de la formation d'enseignant ;
- ▶ Subventions aux associations ;
- ▶ Demande de financement pour le colloque « L'identité au pluriel. Jeux et enjeux des appartenances autour des anciens Pays-Bas, XIIème au XVIIIème siècle ;
- ▶ 2^{ème} campagne FSDIE 2010-2011 ;
- ▶ Tarifs formation continue ;
- ▶ Présentation du tableau récapitulatif des conventions signées dans le cadre de la délégation de pouvoir ;
- ▶ Protocole de transformation des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée ;
- ▶ Questions diverses : motion contre le projet de fédération de l'Université de Lille.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h15.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.

- Décision Budgétaire Modificative (DBM) n°1

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint présente la DBM n°1 composée d'une DBM de rattachement de 1 905 740€, d'une DBM de report de 744 761€ et d'une DBM de prélèvement sur réserves (AIP et Services Généraux) d'un montant de 238 100€. Cette DBM n°1 modifie le budget initial à hauteur de 2 888 601€.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, précise que les dépenses de masse salariale ont augmenté de 4,88% par rapport à l'année dernière. Il incite à la prudence d'autant que de nouvelles charges lourdes sont imposées par les Commissaires aux Comptes qui demandent des provisions à hauteur de plus de 2,5 M€ (congrés non pris, compte épargne temps...).

M. F. Li Crapi s'étonne que les subventions ne suffisent plus depuis le passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) et demande si le gouvernement en a pris la mesure.

M. J-M Flamme, 1^{er} Vice-Président, lui répond que le passage aux RCE a été catastrophique sur le plan financier. L'augmentation des charges est plus rapide que l'augmentation des subventions. L'Etat incite les universités à augmenter leurs ressources propres, ce qui pénalise les petites universités.

M. P. Millot estime que l'établissement peut diversifier ses sources de financement, mais aussi, dans le cadre du modèle SYMPA II, augmenter sa part d'excellence et ses performances en formation et en recherche.

M. J-M. Flamme lui répond que si tous les établissements font le même effort, cela ne changera rien. Il faut inciter les enseignants-chercheurs à publier.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Plafonnement des heures complémentaires

M. J-M. Flamme rappelle que le Conseil d'Administration, en séance restreinte du 6 juillet 2006, avait voté un certain plafonnement des heures complémentaires d'enseignement. Un nouveau cadre est proposé à compter de l'année universitaire 2011-2012 :

- 384 h ETD maximum pour les enseignants du 2nd degré,
- 192h ETD maximum pour les enseignants-chercheurs et les professeurs associés,
- 96h ETD maximum pour les professeurs associés à mi-temps
- 48h ETD maximum pour les BIATSS

M. F. Li Crapi reste perplexe sur les plafonds proposés, notamment dans le cas de monocompétences et/ou dans le cas où on ne trouve pas de vacataires.

M. le Président lui répond que des dérogations à titre exceptionnel pourront remédier à ce type de problèmes.

Mme M. Descargues-Grant demande quelle parade peut-il y avoir quand un service d'enseignant est fait ailleurs.

M. J-M. Flamme lui répond que c'est un réel problème si l'enseignement est fait à l'extérieur sans qu'on en ait connaissance. Il ajoute que le logiciel « VT » a été remanié et qu'il sera bloqué chaque mois pour fiabiliser le service fait. Cet outil doit servir pour la certification des comptes et permettra le paiement régulier des vacataires extérieurs.

M. A. Bonduelle reste dubitatif et souhaite que soit tenu compte du taux d'encadrement des composantes.

M. J-M. Flamme propose d'ajouter à la suite des termes « sauf cas très exceptionnels tels que notamment l'accomplissement d'enseignements à l'étranger en application d'une convention de partenariat international, ou tout autre cas motivé par les engagements de l'intérêt supérieur de l'établissement », les termes : « (par exemple le développement de la formation continue ou par apprentissage ou encore un taux d'encadrement pédagogique d'une composante de formation nettement insuffisant) ».

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote, prenant en compte ces modifications.

Vote : adoption à l'unanimité moins une abstention

- Convention de prestation de formation linguistique avec l'école de langue Churchill House de Ramsgate (Angleterre)

M. D. Coutellier, Directeur de l'ENSIAME, présente cette convention ayant pour objet le séjour linguistique de 65 apprentis de l'ENSIAME en Angleterre.

M. A. Kabila, Vice-Président Formation et Vie de l'Etudiant précise que M. D. Coutellier a répondu à toutes les questions transmises par les membres du CEVU.

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Redevance d'occupation temporaire du domaine public de la société ENERBIOM.

M. J-M. Flamme présente la redevance pour l'occupation par la société ENERBIOM de locaux du bâtiment Gromaire 2 de l'UVHC d'un montant total de 2 642€.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Demandes d'habilitation à délivrer des Diplômes Universitaires (DU)

M. J. Tabka rappelle les conditions pour accéder aux métiers de l'enseignement. Il explique que si un étudiant échoue au CAPES mais qu'il réussit le Master, il ne peut plus refaire une année, d'où le choix de la mise en place des DU suivants : Préparation au CAPES externe de Mathématiques et Physique-Chimie (PCEMPC), Préparation au CAPEPS externe et Préparation aux CAPES externes Anglais, Lettres Modernes, Histoire-Géographie, Arts Plastiques (PCEALMHGAP).

M. A. Kabila explique que le CEVU s'était fortement opposé à la première maquette du DU de la FSMS, notamment à cause des frais d'inscriptions. La maquette a été modifiée en se basant sur le modèle du DU de l'ISTV.

M. le Président propose de passer au vote pour les demandes d'habilitations de ces 3 DU.

Vote : adoption à l'unanimité

- Motion proposée par la FEV concernant les DU de préparation aux concours de la formation d'enseignant

M. E. Gorisse présente une motion exprimant les craintes des élus de la FEV quant à la pratique de frais d'inscription élevés pour les diplômes universitaires de préparation aux concours de la formation d'enseignant.

M. A. Kabila explique que des interrogations des étudiants ont été levées, notamment grâce aux réponses de M. B. Bouchez, Directeur des Etudes et de la Vie Etudiante.

Mme M. Descargues-Grant se dit choquée par le signal donné par cette motion.

M. le Président rassure M. E. Gorisse sur les intentions de l'établissement et propose aux conseillers de ne pas soumettre au vote cette motion, ce qu'ils acceptent.

- Subventions aux associations

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint présente les subventions aux associations : trois subventions de l'ENSIAME pour les associations étudiantes et deux subventions du SUAPS et des Services Généraux pour l'Association Sportive de l'UVHC.

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Demande de financement pour le colloque « l'identité au pluriel. Jeux et enjeux des appartenances autour des anciens Pays-Bas, XIIème au XVIIIème siècle

M. Y. Junot, Maître de Conférences à la FLLASH présente cette demande de financement de 3 000€, complémentaire à celle du CALHISTE, pour l'organisation d'un colloque international à Valenciennes du 19 au 21 avril 2012, dont l'objectif est de favoriser la collaboration universitaire avec les collègues belges et néerlandais.

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- 2ème campagne FSDIE 2010-2011

M. E. Gorisse présente la subvention sollicitée par l'association STAPS et l'association SPHIMX d'un montant de 10 000€ pour l'organisation du séminaire des élus étudiants en sciences et en STAPS fin novembre 2011.

M. A. Kabila, Vice-Président Formations et Vie de l'Etudiant, précise que cette demande a été présentée en détail au CEVU et votée à l'unanimité.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, rappelle que la formation des élus étudiants est devenue obligatoire avec la loi LRU.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Tarifs formation continue

M. C. Podsadny, Directeur adjoint du CEPPEP, présente les tarifs de la formation continue de l'établissement : formations par niveau et domaine, formations spécifiques et coûts forfaitaires et prestations.

Il indique que ces tarifs n'ont pas évolués depuis l'année dernière sauf l'accompagnement de la VAE dû à la disparition d'une subvention. Il précise que ces tarifs seront revus en profondeur l'an prochain, prenant en compte le calcul des coûts complets.

M. le Président le remercie et propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Présentation du tableau récapitulatif des conventions signées dans le cadre de la délégation de pouvoir

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, rappelle le cadre de la délégation de pouvoir du CA au Président, pour l'approbation et la signature de conventions dans des domaines particuliers.

M. M. Varago, Responsable du Service des Affaires Juridiques et Contentieuses, présente le tableau récapitulatif des conventions signées par M. le Président depuis la délibération du CA du 25 novembre 2010 ainsi que les marchés exécutés depuis le 20 octobre 2010.

- Protocole de reconduction des contrats d'engagement d'agents non titulaires en contrats à durée indéterminée

M. C. Garnier, Vice-Président Ressources Humaines, présente ce protocole issu d'un groupe de travail qui s'est réuni à 7 reprises depuis février 2011. Les modalités de valorisation proposées sont les suivantes, dans le cadre des tableaux annexés :

- contrat d'ingénieur ou de cadre (catégorie A), valorisation possible de l'ancienneté jusqu'à 50%
- contrat de technicien ou d'encadrant intermédiaire (catégorie B), valorisation possible de l'ancienneté jusqu'à 75%
- contrat de personnel de gestion (catégorie C), valorisation possible de l'ancienneté jusqu'à 75%.

Il poursuit en présentant les mesures d'accompagnement salarial suivantes :

- Une enveloppe budgétaire est définie par le CA qui fixe annuellement les marges d'évolution soutenable de la rémunération des personnels en CDI
- Un entretien d'évaluation individuel annuel sera conduit par le responsable de service. L'évolution de la rémunération y sera évoquée au moins tous les trois ans.
- La commission consultative paritaire sera consultée, pour avis, sur les évolutions salariales individuelles. Elle s'appuiera sur l'enveloppe définie, sur l'appréciation du responsable de service et sur les tableaux de référence des rémunérations.
- Le Président de l'université prendra la décision aboutissant à la signature d'un avenant au contrat modifiant la rémunération.

M. F. Li Crapi ne peut que se réjouir de toute valorisation, en tant que syndicaliste. Toutefois, il aimerait que les primes des titulaires soient revalorisées pour ne pas dresser les personnels les uns contre les autres.

M. M. Bellalij salue le travail effectué et fait remonter les remarques émises en CTP, notamment sur le coût lié à la reprise d'ancienneté. Il rappelle que les contractuels ne bénéficient pas de primes et peuvent être licenciés.

M. le Président lui répond que si l'établissement s'engage en signant un contrat à durée indéterminée avec un agent, ce n'est pas pour le licencié ensuite.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, indique qu'une des perspectives est de mobiliser ces personnels pour accéder à des emplois de titulaires. Il ajoute qu'une loi sur la sécurisation des parcours professionnels des contractuels dans la fonction publique est annoncée prochainement.

M. F. Li Crapi demande comment cela va-t-il être financé.

M. P. Chabasse lui répond qu'aucun financement supplémentaire ne sera accordé par l'Etat et que la masse salariale restera la même.

M. A. Bonduelle demande si les tableaux présentés seront diffusés aux intéressés.

M. M. Défossez ajoute qu'il serait bon de mentionner qu'il n'y a pas d'automatisme de changement d'échelon.

M. P. Chabasse lui confirme que des tableaux seront annexés au texte de la délibération du CA.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Questions diverses

M. F. Jenot propose aux conseillers de voter la motion suivante : *« Le CA de l'UVHC, interpellé par la découverte de la note d'orientation stratégique intitulée "reconstitution de l'Université de Lille", condamne la démarche engagée par les trois Présidents des universités lilloises. Apparemment rédigée dans la plus grande opacité, sans concertation avec d'une part les personnels et surtout, d'autre part, les autres universités de la région, cette note récuse, de facto, les travaux interuniversitaires, entamés depuis des mois au sein des groupes de réflexion réunissant les 6 universités publiques de la région. Elle remet gravement en cause le nécessaire climat de confiance entre les membres fondateurs parmi les plus importants du PRES "Université Lille-Nord de France", pour la poursuite d'un fonctionnement sur le mode de la fédération du PRES Lille Nord de France. Le CA de l'UVHC réaffirme sa volonté de participer aux échanges impératifs pour associer davantage l'excellence et les spécificités territoriales dans une vraie collaboration entre les 6 universités de la région »*

M. M. Défossez rappelle que la « réunification » des universités lilloises est prévue depuis longtemps.

M. P. Millot intervient pour rappeler que les universités lilloises reproduisent ce qui s'est passé pour le projet « Grand Campus », obtenu après avoir été « racheté ».

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote sur cette motion.

Vote : adoption à l'unanimité

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 18h.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mme Lancelle
M. Blaise

Collège A

Mme Descargues-Grant
MM. Ali Mehmeti, Défossez, Ezzedine, Millot et Ourak

Collège B

Mme Sforzin
MM. Bellalij, Bonduelle, Del Campo, Garnier, Jenot, et Li Crapi

Collège BIATOSS

MM. Dheilly, Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

M. Gorisse

Membres de droit MM. Chabasse, Flamme et Hernu

Membres invités Mmes Hanneesse et Truffert
MM. Kabila, Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir M. Markiewicz à M. Millot
M. Cuminal à M. Garnier

Fait à Valenciennes, le 27 septembre 2011

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK